

LE 2 FEVRIER,

UNE PREMIERE ETAPE

Le mercredi 2 février des délégations plus ou moins fournies d'enseignants, d'élèves, de parents, de représentants syndicaux et d'associations de défense des droits de l'homme se rendront devant quelques préfectures et sous-préfectures en Seine St-Denis, dans le Val de Marne, dans les Hauts de Seine, l'Aisne, dans le Rhône, la Drôme, le Bas-Rhin, la Loire-Atlantique, le Cher.

Même si elles ne seront sans doute ni aussi nombreuses ni aussi consistantes qu'il le faudrait pour amener le gouvernement et les préfectures à revenir sur les dispositions qui condamnent des milliers de jeunes à la clandestinité et les font vivre dans l'angoisse de l'expulsion, ces délégations sont importantes.

Elles seront d'abord le reflet de la prise de conscience qui est en train de se produire, dans le monde de l'enseignement et plus largement dans la société : aujourd'hui, en France, se produisent des faits dont il faut avoir honte. Des enfants sont arrêtés à l'école ou au collège, emprisonnés dans des centres de rétention, embarqués de force dans des avions vers des pays de misère. On démembre des familles, on expulse un père ou une mère, laissant le rescapé avec les enfants ou, au contraire, seul, pendant que le reste de la famille est rentrée menottée au pays.

Il est sain, il est heureux que quand ces situations sont connues, les adultes et les jeunes réagissent, expriment leur écœurement et se mobilisent. Il y a quelques mois encore, les réactions demeuraient rares, locales et dispersées. Elles commencent à converger, à se coordonner et, faut-il espérer, à s'amplifier.

De ce point de vue, les délégations du 2 février seront une étape, probablement modeste, mais une étape tout de même vers ce qui devrait être l'objectif de tout individu civilisé : le droit pour tout jeune vivant dans un pays à y demeurer, à y recevoir une éducation correcte et à y bâtir sa vie.

Il ne faut pas s'y tromper, les délégations du 2 février ne sont pas un aboutissement. Elles ne sont que le commencement d'un combat qu'il faut gagner. Parce que, l'histoire en témoigne, quand on laisse faire n'importe quoi en notre nom, ils font effectivement n'importe quoi.

* Chroniques du Val-de-Marne

p.2

* Sous préfecture d'Antony (92): Incompétence, incohérence ou mépris ?

* Lycée Maximilien Sorre (Cachan—94) : Un titre Vie privée et familiale pour Marie Caliste !

p.3

* LYON Pour la régularisation de la famille SAVIC

* TREVOUX Tous avec Aïcha et sa famille

p. 4

* LYCEE VOLTAIRE (PARIS) Des papiers pour Joëlle

*La famille Ibango restera à Niort

*ELEVES SANS PAPIERS INTERPELLES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :

QUESTION ECRITE DE NICOLE BORVO (Sénatrice PCF)

p.5

* Comment se procurer la brochure RESF *Jeunes scolarisés sans papiers / Régularisation / Mode d'emploi*

p.6

REUNION

RESEAU EDUCATION
SANS FRONTIERES
Local de la CIMADE

Jeu di 17 février

46, Bd Batignolles
au fond de la cour à
droite

Métro :

Rome ou St-Lazare

RESF 94 : Chroniques du Val de Marne

Le Collectif RESF 94 s'est engagé très activement dans la préparation du 2 février, une initiative bienvenue pour faire converger les actions menées dans différents lycées du département et en susciter de nouvelles.

Le 2 : rassemblement et conférence de presse.

C'est un pari, mais sur la lancée des mobilisations précédentes, nous espérons la présence, plus ou moins fournie, de 8 à 10 lycées. Ceux concernés par les 26 cas de jeunes que traite actuellement le collectif départemental, et quelques autres peut-être, en solidarité...

C'est une 1^{ère} qui devrait attirer quelques journalistes ! Les villes concernées sont Cachan, Créteil (avec 5 cas pour 3 lycées et la fac de Paris XII), Choisy le Roi, Le Kremlin-Bicêtre (avec 5 cas à Brosolette), Maisons-Alfort, Ivry et Vitry.

Au même moment (coïncidence non préméditée, mais intéressante !), les permanences sans-papiers du département, réunies dans l'Assouevam (Association de défense des étrangers du Val de Marne), sont reçues en préfecture pour une séance de travail sur les dossiers en suspend. Un représentant du collectif RESF en fera partie pour défendre les dossiers « jeunes scolarisés ».

Ce que nous retenons de la mobilisation d'Ivry...

Sur les trois élèves de Fernand Léger, deux victoires sont acquises. Nous avons obtenu la transformation du titre étudiant de Madeleine en titre « vie privée et familiale », et un titre VPF pour Héléna. Nous espérons bien le même succès pour la troisième et dernière : Mireille. Certes dans deux cas sur trois, ces jeunes filles rentrées en 2000 avaient des liens familiaux en France et plus aucun dans leur pays d'origine, mais cela n'aurait pas suffi sans une mobilisation exemplaire.

- **D'abord dans l'établissement**, où les profs décidés à bouger étaient bien peu nombreux (CGT ou non syndiqués), mais déterminés, malgré les pressions plus ou moins directes de l'administration. Le collectif a rencontré à deux reprises le Proviseur pour l'informer des initiatives et ne pas laisser les profs isolés dans un tête-à-tête parfois conflictuel. Les parents FCPE de leur côté ont fait un travail de sensibilisation qui s'est révélé efficace.
- **Ensuite sur la ville** : nous avons très vite mis en place un comité de soutien, favorisé par l'existence d'un tissu associatif assez dense (MRAP, LDH, collectif anti-raciste local) et d'une municipalité très réceptive : les élus sont intervenus, la situation sociale difficile d'Héléna a été bien prise en charge au niveau local, la pétition relayée dans la ville et les autres établissements, les événements de la vie locale utilisés avec efficacité pour élargir la mobilisation...
- **Enfin la manif !** La municipalité a fourni deux cars. Encore fallait-il les remplir ! Il n'a pas été facile de décider les profs à déposer un préavis de grève, les parents à se passer d'autorisation d'absence signées par les parents, de passer le barrage de l'administration à la porte du lycée... Mais finalement, distribution de tracts aidant, écho dans « Le Parisien » la veille et fabrication d'une banderole par les élèves, les cars se sont assez bien remplis, même si certains élèves ont dû sortir par derrière pour les rejoindre ! Et 80 manifestants se sont rassemblés devant la préfecture, contribuant à marquer une détermination que la préfecture avait déjà bien enregistrée !

Et les sourires et les larmes, les cris de joie en sortant de la préfecture nous ont plus récompensés que le champagne offert par Madeleine et Héléna ! Ainsi que la conviction maintenant un peu mieux partagée que, dans ces cas là aussi, se battre peut faire bouger les choses...

Ailleurs, deux mobilisations en gestation...

- **A Cachan** (lycée Maximilien Sorre), Voir p. 3.
- **A Créteil**, le Collectif RESF suit 6 dossiers sur 3 lycées et la fac, dont celui du jeune Tokunbo, un jeune nigérien victime d'une invitation à quitter le territoire et dont la mère est aussi sans papiers. Nous avons pris l'initiative d'une réunion sur la ville qui a lieu cette semaine, pour informer, élargir le soutien, préparer ensemble le 2 février et sans doute au delà d'autres actions. On commentera une première bonne nouvelle : Sanaa, une jeune étudiante algérienne de Paris XII (Créteil), vient de voir son titre renouvelé, sur la base d'un recours du collectif et de l'appui de profs.

Et d'autres à suivre !

Parallèlement le Collectif continue son travail habituel, au rythme d'une réunion mensuelle, le 1^{er} mercredi du mois, et de nouveaux cas à chaque fois ! Cela fait beaucoup pour les 3 ou 4 militants qui assurent le travail. D'autant que le succès a une rançon : à Fernand Léger, depuis que la régularisation de Madeleine et Héléna a fait le tour du lycée, 18 jeunes se sont déclarés sans papiers auprès de l'assistante sociale ou d'un prof, dont 12 jeunes majeurs... Voilà qui légitime notre engagement et nous donne... du pain sur la planche !

Sous préfecture d'Antony (92): Incompétence, incohérence ou mépris ?

Léa était convoquée ce jeudi 27.01 en Préfecture d'Antony. A sa demande, avec son papa, je l'ai accompagnée. Le RV avait lieu au 1^{er} étage de la sous préfecture.

Après un long moment d'attente, devant l'absence du fonctionnaire au guichet désigné, nous nous sommes par deux fois manifestés, c'est seulement après la 2^o intervention que quelqu'un a daigné recevoir Léa (la convocation ne portait pas d'heure).

Le fonctionnaire a

- effectué son travail
- demandé la fourniture de documents (ex : justifier de l'obtention du Bac)

Or ces documents ont tous été fournis lors de deux dépôts, en mai et en août et une LRAR été transmise en novembre !

Suite à l'expression de notre étonnement, pour ne pas dire plus, le fonctionnaire nous a dit n'avoir aucun document à l'exception de fax, s'est retranché derrière son « statut », le fait qu'il n'était qu'un « exécutant », qu'ils étaient « trop peu et sans moyens pour exécuter cette tâche ».

Léa a fait remarquer que sans un entourage bienveillant (intervention du réseau, solidarité active d'un prof de la fac, membre de la LDH, réactions des étudiants), elle serait encore à attendre une hypothétique réponse.

Au final

- Elle a reçu un titre de séjour provisoire de 3 mois
- Va recevoir une convocation à l'OMI pour la visite médicale
- Ensuite recevra un titre de séjour d'un AN

On connaît ce processus, voire ces tracasseries, pour des citoyens souhaitant une régularisation, mais comment accepter :

- Le fait qu'on ne puisse pas trouver trace d'un dossier déposé au guichet de cette Administration ? (obligeant la personne à fournir à nouveau des documents parfois difficile à obtenir : ex : acte de naissance)
- Que pour déposer un dossier il faille patienter des heures à l'extérieur quelque soit le temps (il faisait particulièrement froid ce jour) ?

Pourquoi ne pas mener des actions (associations, citoyens) pour exiger l'amélioration de l'accueil, faire en sorte que cette Administration sorte de sa léthargie

Peut être faudrait il interpeller le Secrétaire Général à défaut du Préfet ?

Ces dysfonctionnements ne sont pas propres à la SP d'Antony, une action plus générale est peut être nécessaire ?

D.

Lycée Maximilien Sorre Cachan (Val de Marne)

Un titre Vie privée et familiale

pour Marie Caliste !

Marie Caliste, camerounaise, 20 ans, étudiante en 2^{ème} année de BTS comptabilité. Envoyée en France il y a 3 ans par son père invalide (décédé depuis), pour rejoindre ses frères et sœurs. Elle vit chez l'un d'eux, installé depuis longtemps et de nationalité française. Elle n'a plus de famille connue au Cameroun. A sa majorité (juillet 2002), sa demande de régularisation est restée sans réponse. En juillet 2004, MC reçoit son refus de séjour et l'invitation à quitter le territoire considérant qu'elle ne justifie « ni de liens privés et familiaux ni d'une présence en France inscrite dans la durée et la stabilité ». Elle met dès la rentrée ses professeurs au courant de sa situation et contacte RESF en décembre 2004

Le collectif de soutien à Marie C regroupe des représentants de parents FCPE et des profs SNES des deux lycées: Maximilien Sorre et Gustave Eiffel, des délégués élèves, des membres de RESF, LDH Châtenay, du Collectif les 1000 de Cachan.. Il engage les actions suivantes :

- information des établissements scolaires de la ville
- diffusion des pétitions dans l'établissement (réunions parents –professeurs, réunions du CVL) et à l'extérieur : environ 400 à ce jour
- tract sur la situation à Cachan et appel à la délégation du 2/02/05, diffusion et organisation de la délégation à la préfecture
- constitution d'un dossier pour le conseil municipal, remis à D Barjou, Directrice du cabinet du maire de Cachan et transmis à M Blavat, conseiller général, C Revault d'Allonnes, élue régionale, présente au CA de LMS qui a aussitôt adressé une lettre au préfet, et qui sera remis à J.C.Lefort, député d'Ivry Vitry.

demande à la municipalité d'un appui matériel : tirage de tracts, cars pour la délégation à la préfecture de Créteil

- contacts locaux avec la presse

Aujourd'hui les actions parents/profs/élèves convergent, la mobilisation s amplifie, et le lycée MS veut faire entendre sa détermination le 2 février ; d'autant plus que MC n'est pas la seule jeune sans papiers au lycée.

LYON : Pour la régularisation de la famille SAVIC

2005 : début de la 5ème année de présence de la famille SAVIC à Villeurbanne

Toujours sans papiers, toujours dans l'attente !

Arrivée à Villeurbanne en 2000, à ce jour la famille est déboutée du droit d'asile, sous arrêté de reconduite à la frontière et en attente de réponse à deux recours en justice.

Pour la famille SAVIC, être sans papiers signifie : pas de travail, la peur de sortir de chez elle depuis sa rétention au centre Saint-Exupéry, une attente angoissante : " prisonniers sans rien pouvoir faire ".

Pourquoi la famille est-elle encore là ? Son retour en Serbie est impossible, la composition même de la famille (couple mixte serbo-kosovar et rom) et sa religion la mette en danger. La seule solution pour elle est la régularisation, qui garantie le droit à travailler, le droit à la paix et à la sécurité, le droit pour les enfants à continuer leur scolarité. Partir d'ici serait un nouvel exil. La famille Savic vit ici. Fatima est née en France. Les trois plus grands enfants sont scolarisés à Villeurbanne depuis leur arrivée en France. Ici ils ont des voisins, des amis, des professeurs, des camarades de classe.

Le Préfet a le pouvoir de régulariser la famille. Dans une circulaire transmise au préfet, M. de Villepin ministre de l'intérieur recommande le " dialogue " ainsi qu'une certaine indulgence en faveur des familles " démontrant une forte volonté d'intégration " (d'après le journal Le Monde du 4-12-04).

Depuis le mois de novembre, des Villeurbannais et des organisations se sont mobilisés avec la famille pour demander sa régularisation. Le 18 décembre 2004, le maire de Villeurbanne a célébré le parrainage républicain des membres de la famille par 12 élus. Pour ce geste symbolique, la salle des mariages de la mairie était pleine. Quelle meilleure preuve que la famille est " intégrée " ici ?

Pour la régularisation de la famille SAVIC

Nous demandons qu'une délégation soit reçue par le Préfet Collectif villeurbannais pour la régularisation de la famille SAVIC

Le collectif est ouvert à tous. Il est accompagné par : le Collectif de soutien aux sans papiers et demandeurs d'asile 69, le Groupe d'Information et d'Intervention Pour la Régularisation, Attac, AC!

TREVOUX

Tous avec Aïcha et sa famille

28 personnes dont 12 enfants (6 nés en France) attendent depuis plus de 4 ans que la France leur accorde l'asile politique.

Ils viennent d'un pays en guerre depuis 10 ans, la Tchétchénie, d'une ville en ruine, Grosny au sein d'un Etat, la Russie, où ils ne sont nulle part les bienvenus. Des membres de ces familles ont été tués, d'autres frappés, mais en décembre 2004, ce droit d'asile leur était refusé.

Aujourd'hui, le sort de chacun de ces réfugiés est entre les mains du préfet de l'Ain qui n'écarte pas, pour certains d'entre eux, la possibilité d'une reconduite hors du territoire.

Après le sitting des lycéens à Bourg avant Noël, nous continuons la mobilisation pour que tous aient un titre de séjour et aient enfin le droit de travailler donc de s'intégrer. C'est une question de justice et de dignité.

Conférence - réunion de soutien

Jeudi 3 février à 20H

salle des fêtes de Trévoux

Organisée par le Comité de vigilance " pour Aïcha " des profs du lycée et du collège de Trévoux

Avec la participation de :

- Bleuene Isambart qui a fait de nombreux voyages en Tchétchénie et qui est membre de " médecins du monde " et du comité Tchétchène.

- Didier Py du Groupe d'Information et d'Intervention Pour la Régularisation et en liaison avec le réseau " Education sans Frontière "

LYCEE VOLTAIRE (PARIS)

Joelle est une élève majeure et sans papiers en terminale au Lycée Voltaire (Paris 11°). Elle fait l'objet d'un arrêté d'expulsion du territoire depuis mars 2004. A notre demande, Eric Ferrand, adjoint au maire de Paris est intervenu auprès du Préfet de Police pour qu'il réexamine sa situation. Pour le moment cette démarche n'a rien donné.

La communauté scolaire Voltaire a donc décidé de se mobiliser, nous avons rédigé une pétition commune avec les profs, je vous la transmets. Elle circule depuis une semaine.

Les élèves du lycée ont rédigé leur pétition de leur côté, parce que pour des raisons juridiques nous ne pouvions pas faire signer notre pétition par des élèves mineurs.

récemment plusieurs personnalités politiques de la Mairie de

Paris et de la Mairie du 11° arrondissement, nous proposent leur soutien, nous avons plusieurs rdv cette semaine. Nous sommes aussi en contact avec SOS Racisme.

J'ai lu avec beaucoup d'attention votre guide "régularisation, mode d'emploi" mais le cas de Joelle appartient plutôt à la catégorie que vous appelez "les cas désespérés" : entrée en France clandestinement, avec pour seule famille en France, un demi-frère en province avec lequel elle ne vit pas.

J'ai entendu dire qu'une manifestation de défense des jeunes sans papiers était organisée le mercredi 2 février devant la préfecture, je n'ai pas plus d'infos. Pouvez-vous m'en dire plus?

pour notre part, je crains que nous ne soyons pas prêts à cette date, nous avons prévu l'envoi d'une délégation pour porter les pétitions avant les vacances de février

La famille Ibango restera à Niort

Soulagement pour la famille Ibango. Un communiqué, rendu public hier soir, annonce que ³Jean-Jacques Brot, préfet des Deux-Sèvres a décidé dès à présent de réserver une suite favorable à [sa] demande et d'autoriser son séjour en France.² Lundi, le comité de soutien, qui s'était constitué pour la soutenir dans ses démarches, avait noté ³une volonté d'ouverture, de dialogue et d'écoute très forte² de la part du directeur de cabinet qui avait reçu une délégation le matin-même (lire notre édition d'hier en page 2). Celle-ci avait apporté 1750 signatures recueillies en quelques jours à Niort, en faveur de cette famille qui avait fui l'Angola, après avoir été victime de violences. En décembre dernier, les Ibango apprenaient que le statut de réfugié leur était refusé. Les parents et leurs cinq enfants vivaient depuis sous la menace d'une expulsion du territoire français, effective samedi prochain. Les témoignages de leur volonté d'intégration et sur les risques qu'ils pouvaient encourir en revenant dans leur pays auront convaincu le préfet, qui ³a décidé de régulariser la situation de la famille Ibango². ³Cette décision sera notifiée le 19 janvier prochain, date d'arrivée de M. Jean-Jacques Brot en Deux-Sèvres.² Une belle façon de faire son entrée.

³la Nouvelle République du Centre Ouest², édition de Niort du 12 janvier.

ELEVES SANS PAPIERS INTERPELLES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : QUESTION ECRITE DE NICOLE BORVO (Sénatrice PCF)

Paris, le 19 janvier 2005

Madame Nicole Borvo-Cohen-Seat attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le fait que des enfants étrangers sont recherchés jusqu'à l'intérieur de certaines écoles pour être amenés en centre de rétention avec leurs parents, ces derniers faisant l'objet d'une procédure de renvoi du territoire.

Des inspecteurs d'académie adressent à des directeurs d'école des formulaires d'avis de recherche d'élèves normalement destinés à retrouver des enfants en danger de maltraitance, d'enlèvement....

Dans ces conditions, les enseignants ne sont pas en mesure de connaître l'utilisation véritable des renseignements qu'ils sont amenés à donner. Ils se sentent trompés, utilisés comme « auxiliaires de police » plutôt que comme éducateurs ayant à cœur à la protection des enfants dont ils ont la charge.

Il est clair que la volonté d'éloigner à tout prix les étrangers en situation irrégulière aboutit à un affaiblissement des droits des personnes, parmi elles des enfants, et à une déshumanisation croissante de leur sort.

La place des mineurs et des jeunes majeurs est à l'école, pas en centre de rétention.

Elle lui demande quelles sont les dispositions que le gouvernement compte prendre pour que de telles situations ne puissent plus se reproduire.

Nicole Borvo-Cohen-Seat,
Sénatrice et Conseillère communiste de Paris
Présidente du Groupe communiste au Sénat

JEUNES SCOLARISES SANS PAPIERS REGULARISATION MODE D'EMPLOI

Un guide pratique et juridique réalisé par le Réseau éducation sans frontières

La diffusion de cette brochure a commencé. Plusieurs centaines d'exemplaires ont été vendus lors de la journée de formation du 6 novembre puis pendant la manifestation antiraciste du lendemain. Pour autant, l'effort ne doit pas se relâcher. La diffuser, la faire circuler est un moyen de donner des outils à ceux qui se trouvent confrontés à la situation des jeunes sans papiers. Mais c'est aussi un moyen de sensibiliser à la question.

* * * *

Ce guide a pour objectif de donner des premières indications à ceux (personnels de l'éducation nationale, parents d'élèves ou militants associatifs ou syndicaux, voire élèves eux-mêmes) qui découvrent, souvent avec stupeur, qu'un élève ou un jeune de leur entourage est sans papiers et menacé d'expulsion. A la question souvent entendue : « Je connais un jeune sans papiers, qu'est-ce que je peux faire pour l'aider ? », il s'efforce d'apporter deux types de réponses :

- pratique, en indiquant par exemple comment organiser la solidarité autour de lui, les démarches qu'il doit entamer, les risques encourus, etc. ;
- juridique, en fournissant une première approche des textes sur le séjour des étrangers.

www.educationsansfrontieres.org (téléchargement gratuit)

Pour se procurer *Jeunes scolarisés, Régularisation, Mode d'emploi*, version papier 1 € ou plus par exemplaire

Frais de port : 2 € pour 2 brochures ; 3 € pour 4 brochures ; 4 € pour 8 ; 5 € pour 16 ; 6 € pour 24 exemplaires.

Chèques à l'ordre de l'organisation à laquelle on passe commande. Mention RESF au verso.

RESF s/c GISTI, 3 villa Marcès, 75011 Paris

RESF s/c LDH, 138 rue Marcadet, 75018 Paris

RESF s/c EDMP, 8 impasse Crozatier, 75012 Paris

RESF s/c CNT-FTE Palais du Travail, 9 place Lazare Goujon, 69100 Villeurbanne

RESF s/c FERC-CGT 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex

RESF s/c FSU 1, rue de Courty, 75007 Paris

RESF s/c Sud-Education, 17 Bd de la Libération, 93200 StDenis

RESF s/c Cinquième zone, 11 rue Salvador Allende 92220 Bagneux

La rédaction, la relecture et la maquette de la brochure ont été assurées collectivement par des enseignants du réseau Education sans Frontières et des juristes de la CIMADE, du GISTI et de la LDH. Les dessins sont offerts par Tignous, le tirage est fait par la CNT, la FERC-CGT, la FSU et Sud-Education.

Pour joindre le RESF UN SITE

www.educationsansfrontieres.org

UNE ADRESSE E-MAIL
educsansfrontieres@free.fr

UNE LISTE D'INFORMATION
Resf.info@rezo.net

Attention : cette liste ne reçoit pas de message.
Pour l'informer, répondre, discuter, écrire à
educsansfrontieres@free.fr

Pour s'inscrire :

<http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/resf.info>

UNE LISTE DE DISCUSSION
Resf@rezo.net

Pour s'inscrire/se désinscrire :

<http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/resf>

PROCHAINE REUNION DU RESF

JEUDI 17 FEVRIER
18H30

Local de la CIMADE
46, Bd des BATIGNOLLES
(au fond de la cour à droite)
Métro : Rome ou St-Lazare